



## Procès-verbal du Conseil général du 22 juin 2021

### ORDRE DU JOUR

Suite à la demande d'un postulat, l'ordre du jour est quelque peu modifié.

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°4-2021 : Comptes 2020
- 3 Rapport de Gestion 2020
- 4 Préavis municipal n°5-2021 : Adduction d'eau et d'eau claire, dépenses imprévues, réparations d'urgence déjà effectuées
- 5 Préavis municipal n°6-2021 : Adduction d'eau et défense incendie, remplacement de la conduite Grillette-Aiguette.
- 6 Préavis municipal n°7-2021 : Nouveaux statuts de l'AISE
- 7 Postulat : utilisation du bois local dans les nouvelles constructions et rénovations sur la commune
- 8 Communications de la Municipalité
- 9 Divers et propositions individuelles

### 1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce membres présents et excusés.

Procès-verbal : avec une abstention, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentation : M. Guillaume Bossard demande à être assermenté. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Celui-ci solennise la promesse et prend part à l'assemblée.

### 2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°4-2021 : COMPTES 2020

**M. Stéphane Jaquiéry** nous lit le rapport de la commissionne gestion.

„Après lecture attentive de l'ensemble des documents reçus, la commission de gestion souhaite préciser qu'elle s'est focalisée dans un premier temps sur l'excédent de charge. Si l'on reprend les faits, on constate en 2020 un excédent de charges de 161'378 chf alors que nous avons un excédent de revenus en 2019 de 54'953 chf. Cela nous donne un delta d'environ 215'000 chf entre les deux exercices.

L'explication **la plus importante** vient principalement de la péréquation avec une facture de report sur cette année de 128'000 chf.



De plus nous avons reçu un retour de 396'000 chf en 2019, contre 328'000 chf en 2020.

Ceci explique déjà 90 % de ce delta.

L'entretien des routes a lui augmenté par rapport à 2019. Pour mémoire nous avons validé une augmentation de budget de 70'000 chf en décembre 2020.

Nous constatons que, dans l'ensemble, la gestion de la déchèterie et des déchets se passe bien. C'est positif. Nous avons bon espoir d'une diminution de la taxe pour les habitants ou du prix au kg.

Nous avons également constaté que les charges de l'AVASAD ont été bien réduites car prises en charge par le Canton. Notre prudence à ne pas avoir trop baissé les impôts (- 1 point) lors de cette prise en charge par le Canton, nous a permis de maintenir les rentrées fiscales prévues.

Nous souhaitons transmettre nos chaleureux remerciements à notre Municipal, Monsieur Nicolet, qui s'est démené afin de récupérer des dons pour un montant de 19'000 chf auprès d'entreprises et privés de la région, ceci afin de soigner et préserver notre magnifique tilleul.

Concernant le préavis lui-même, sa mise en page et les informations qu'il contient : (ceci en vue de la prochaine législature).

Globalement le préavis n°4/2021 n'apporte pas d'informations essentielles, peut-être intéressantes, mais peu utiles. Il compare simplement le budget avec les coûts. Il serait à notre avis plus avisé d'avoir une comparaison des coûts par article entre les dépenses de l'année précédente, soit 2019 dans ce cas et celle de 2020.

Heureusement nous pouvons trouver ces informations dans les tableaux joints au préavis n°4/2021.

Nous reprochons également au présent préavis d'être peu lisible, trop de choses s'y trouvent. Comme déjà écrit plus haut, il faudrait à l'avenir vraiment aller à l'essentiel et indiquer uniquement les gros écarts en plus et en moins.

Ces remarques faites, ceci ne nous empêche nullement de vous le faire approuver. C'est pourquoi, après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°4/-2021 sur les comptes de l'exercice 2020, tel que présenté. "

**M. Joël Meylan** nous lit le rapport de l'organe de contrôle.

„ Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Marchissy alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct, conformément aux directives de révisions du Département des institutions et de la sécurité.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux



ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 21 mai 2021  
ALR Fiduciaire A.L.Rummel SA “

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Luc Mouthon** remercie la commission pour le rapport. Il précise que le fonctionnement de la Municipalité n'a pas changé : quand on fait les budgets, on compare avec les coûts et quand on fait les comptes, on compare avec le budget. Un autre élément, qui peut parfois être complexe à gérer, concerne l'octroi des fonds : quand on met au budget, on nous dit que c'est beaucoup et quand on octroie, on nous dit que ce n'est pas assez.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'accepter les comptes 2020 tels que présentés.

### 3. RAPPORT DE GESTION 2020

**M. Stéphane Jaquiéry** nous lit le rapport de la commissionne gestion.

„ Après examen du rapport de gestion 2020. Nous souhaitons apporter les commentaires suivants:

- Ce rapport est clair et a le mérite d'être très accessible.
- Le rapport est bien présenté et donne une bonne vue sur 2020. Dans sa première partie il décrit bien les attributions des différents dicastères, le rôle des membres du personnel communal, les différents préavis votés en 2020. Dans sa seconde partie, le travail accompli au sein de chacun des 5 dicastères est bien décrit, les points importants sont relevés et donnent une bonne visibilité sur les tâches accomplies par nos Municipaux.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2020 tel que présenté. “



**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver le rapport de Gestion 2020.

#### **4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5-2021 : ADDUCTION D'EAU ET D'EAU CLAIRE, DÉPENSES IMPRÉVUES, RÉPARATIONS D'URGENCE DÉJÀ EFFECTUÉES**

**M. Stéphane Jaquiéry** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„Tout d'abord, la commission tient à remercier la Municipalité et en particulier le Municipal en charge de la gestion des eaux, pour le suivi et la rapidité d'intervention en ce qui concerne ces travaux urgents.

Il faut rappeler que l'eau est un bien précieux et qu'il est nécessaire de faire ce qu'il faut afin de la préserver et d'éviter des pertes inutiles et importantes sur notre réseau.

La commission de gestion demande à ce qu'il soit bien inclus chaque année au budget une somme d'argent afin de couvrir ces dépenses diverses et imprévues. Il faut savoir que malgré le fait qu'une quantité conséquente de mètres linéaires de conduite d'adduction d'eau ait déjà été changée ces dernières années, il reste toute de même encore quelques vieilles conduites en fonte ou terre cuite qui datent de plusieurs décennies et dont l'emplacement n'est pas toujours certain. Nous ne sommes donc de loin pas à l'abri d'autres urgences du même type ces prochaines années.

Pour conclure, après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°5/-2021 Adduction d'eau et eau claire, dépenses imprévues pour des réparations en urgence déjà effectuées tel que présenté. "

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Stéphane Gabriel** demande s'il est prévu de faire un passage caméra, par exemple, pour un état de lieu afin de savoir quelles conduites sont à changer et ainsi faire un budget ?

**M. Jean-Claude Bays** répond qu'un inventaire de tout le réseau est prévu. Nous présenterons cela en détail au prochain conseil. En effet, nous pourrions passer une caméra dans certaines conduites, notamment pour l'eau sous pression. Nous avons encore quelques canalisations en terre cuite dans les champs. Aujourd'hui, nous passons « dessus » avec des engins plus lourds qu'à l'époque.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.



VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'autoriser la Municipalité à financer les dépenses imprévues pour les réparations en urgence déjà effectuées
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 38'000.-
- d'autoriser que ce financement soit assuré par le fonds du financement des eaux et/ou par le biais d'un emprunt bancaire
- d'accepter un amortissement sur 30 ans qui sera débité du compte n° 46-331.

**5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°6-2021 : ADDUCTION D'EAU ET DÉFENSE INCENDIE, REMPLACEMENT DE LA CONDUITE GRILLETTE-AIGUETTE**

**M. Stéphane Jaquiéry** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Le préavis 6/2021 découle directement du préavis 5/2021, point 1, qui mentionnait la réparation en urgence de la conduite de la Grillette au pré de l'Aiguette. Et comme déjà indiqué dans le préavis 5/2021, l'eau est précieuse, il faut donc agir.

La commission de gestion a posé la question de savoir pourquoi ce remplacement de conduite, que l'on nous demande de valider aujourd'hui, n'avait pas été effectué directement en 2017, lors de la rénovation complète des captages de la Grillette ? Ceci aurait limité les coûts d'installation de chantier par exemple. La Municipalité nous a répondu que malheureusement, sur les plans en sa possession, la conduite dont nous parlons ce jour, était mentionnée comme étant en fonte et non en terre cuite, ce qui pouvait laisser supposer que sa durée de vie fusse plus longue donc pas de nécessité d'une intervention pour un changement en 2017. A nouveau des plans faux ou pas à jour.

Concernant les coûts estimés présentés sous point 6 – récapitulation :

- Les ml (mètre linéaire) de conduites n'étant pas indiqués dans le préavis, nous les avons obtenus lors de la séance. On parle d'environ 210 ml à changer.
- Nous pouvons donc en déduire que le coût de ce remplacement se situe à environ 290 chf / ml.
- Ce qui est à peu près 30% plus élevé que le coût du ml de la réparation en urgence de la conduite d'eau de la Mottaz, voir préavis 5/2021 qui se situait à environ 200 chf / ml.
- Après explications par la Municipalité, ce surcoût provient essentiellement de la nature du terrain différente, en forêt, qui rend les travaux plus compliqués, avec quelques coupes d'arbres.



- Nous avons également pris bonne note que les frais de gestion par nos municipaux sont inclus. Nous partons du principe qu'un seul représentant de la Commune suffit pour suivre ce type de travaux, soit le Municipal en charge du dicastère des eaux.

La commission de gestion compte sur la Municipalité, pour une bonne mise en concurrence des entreprises, un chantier bien suivi, sans surcoût et un bon relevé numérique de la nouvelle position de la future conduite.

Avant de conclure, la commission de gestion souhaiterait que le Conseil Général puisse obtenir de la part de la Municipalité, lors de la prochaine législature, une vision globale du réseau de conduites actuel, quel pourcentage a déjà été modifié, durée de vie des conduites changées, où se situent celles encore à changer et planification de ces dépenses dans le temps.

Enfin pour conclure, après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°6/-2021 Adduction d'eau claire et défense incendie, remplacement de la conduite de transport Grillette – Aiguette, tel que présenté. "

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Jean-Claude Bays** précise qu'au Mottaz il n'y avait qu'un tube à changer. Ici, nous avons deux tubes : en plus de l'eau, un tube électrique a été installé afin de prévoir un dispositif de contrôle de débit par exemple.

**M. Luc Mouthon** donne des précisions quant aux déplacements des municipaux sur les chantiers. Il peut arriver que deux ou trois municipaux soient présents sur le chantier si ce dernier concerne plusieurs dicastères.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

#### VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation du remplacement de la conduite de transport d'eau Grillette-Molard à Marchissy
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 65'000.-
- d'autoriser que ce financement soit assuré par le ménage courant et/ou par le biais d'un emprunt bancaire
- d'accepter un amortissement sur 30 ans qui sera débité du compte n° 81-331.

## **6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°7-2021 : NOUVEAUX STATUTS DE L'AISE**

**M. Guy Humbert** nous lit le rapport de la commission ad'hoc.

„ Les modifications portent sur 6 articles par rapport à la version des statuts présentés en 2018. Soit les articles 2, 7, 25, 27, 29 et 39A. Après lecture et comparaison avec la version



actuelles des statuts, nous pouvons constater que les modifications apportées sont en adéquation avec le but et les activités de l'AISE.

La modification de la clef de répartition des représentants des Communes au sein du Conseil Intercommunal à l'article 7 n'aura aucun impact pour Marchissy.

Nous sommes également satisfaits que l'article 25 mentionne le respect du principe de non-enrichissement d'une Commune aux dépens des autres Communes associées.

Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil général d'accepter ces nouveaux statuts tels que présentés. "

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

## 7. POSTULAT UTILISATION DU BOIS LOCAL DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS DANS LA COMMUNE

**Mme la Présidente** rappelle que les motions, les postulats, les initiatives et autres sont des procédures inhérentes au Conseil. Il est vrai que dans nos petites communes, nous n'avons pas l'habitude d'en avoir, au contraire du Grand Conseil qui en traite plusieurs à chaque séance.

La procédure pour le postulat est la suivante :

- M. Gaston Von Niederhäusern nous lit son postulat
- Le Conseil décide si ce postulat est recevable
- Un débat a lieu entre la Municipalité, le postulant et le Conseil
- Vote : le postulat est accepté ou non

**M. Gaston Von Niederhäusern** nous lit le postulat.

„ Les conseillers ci-dessous remercient le secrétariat pour la rédaction du PV de la séance du 11 mai.

Ils rebondissent sur le point mentionné sous divers par le postulat suivant :

Dans la mesure de ses compétences, la Municipalité étudie la possibilité de mise en oeuvre de mesures incitatives conséquentes afin d'encourager dans les nouvelles constructions et rénovations l'utilisation du bois local.



Par exemple, en allégeant les taxes ou émoluments liés à la délivrance d'un permis de construire.

Gaston Von Niederhäusern, Martin Guex-Meier, Florian Meier. "

Avec un abstention, le postulat est considéré comme recevable.

**M. Gaston Von Niederhäusern** donne quelques informations complémentaires. Il est très sensible à l'utilisation du bois de notre commune. Il est toutefois « allergique » aux comptes et à la chute du prix du bois dû aux importations du bois. Nos anciens étaient plus structurés et plus proches de la production locale. Il aimerait que les citoyens reprennent conscience que nous avons une forêt qui, avant, rapportait quelques centaines de milliers de francs. Aujourd'hui, elle coûte plutôt. Une simple proposition dans un permis de construire d'offrir un certain avantage si on utilise du bois local va inciter le citoyen à aller dans ce sens.

**Mme Valérie Issumo** nous apporte quelques éléments. Il y a une quinzaine de jours, le plan directeur concernant la forêt a été discuté. Nous avons indiqués que nos préoccupations étaient les mêmes que les postulants. Au niveau des taxes : il y a. Un comparatif à faire entre les coûts de construction en ciment et les coûts en bois. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en considération. Au niveau de la logistique, il y a du bois suisse qui part en France par exemple et revient en Suisse. En effet, la filière du bois suisse n'est plus assez développée.

Ce matin, il y avait également un atelier sur le climat : elle a posé la question puisque le bois est un émetteur de carbone. Le Grand Conseil aura des précisions à donner en septembre et nous aurons ainsi probablement plus d'éléments tangibles à apporter au prochain Conseil.

**M. Florian Meier** ajoute que l'esprit de ce postulat était de faire un pas dans la direction du développement durable.

**M. Luc Mouthon** répond que la Municipalité est entièrement d'accord avec les idées des postulants. Toutefois, il nous manque réellement la filière de transformation dans le bois. Concernant les finances, nous ne pouvons pas faire d'incitation sur les taxes : ce sont des taxes affectées. Nous sommes donc prêts à faire preuve d'imagination pour trouver d'autres solutions.

**Mme Valérie Issumo** rappelle que nous sommes membres de la Forestière. Il a été demandé à toutes les entreprises de conserver leur bois afin de faire remonter les prix localement. Donc, nous n'allons pas vendre du bois à demi-prix puisque c'est un matériau qui se conserve par essence. La demande augmente de manière générale : par exemple la Chine a beaucoup de demande car elle fabrique beaucoup de choses à base de pâte de bois. Donc la tendance du court du bois va augmenter. Encore un peu de patience, ceci va se répercuter chez nous.

**M. Florian Meier** demande si la possibilité de scie mobile a été envisagée ? Afin de débiter le bois sur place lorsque l'on a besoin grâce aux outils informatiques.



**Mme Valérie Issumo** répond que dans notre région, il y a une initiative pour mettre le bois en pellets avec une unité mobile qui est sur un camion. Le bois de moins bonne qualité est sorti pour être directement transformés en pellet chez nous. A titre d'information, pour être efficient, il faut 13 ou 14 tonnes par jour. Pour les scieries mobiles, il y a un coût : il faudrait donc qu'une association ou autre prenne les devants et avance dans un projet. Elle va en parler aux milieux concernés.

**M. Gaston Von Niederhäusern** remercie les municipaux pour leur réflexions qui sont encourageantes. Il invite donc les citoyens à soutenir ce postulat afin de montrer qu'il y a possibilité d'avoir du bois local.

**Mme la Présidente** rappelle quelques éléments de lois sur les communes concernant le postulat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE:

Avec 6 abstentions, le postulat est accepté et renvoyé à la Municipalité

## 8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### RÉNOVATION DE LA GRANDE SALLE

**M. Jean-Emile Humbert** indique que les travaux de rajeunissement ont été commencés par les peintures de la façade. L'employé communal a quant à lui restauré tous les volets. Deux marches de l'escalier principal sont cassées et l'eau s'y infiltre. Tous les joints vont donc être refaits, quelques marches cassées pour réparer l'ensemble. Il y aura donc un moment où l'accès à la Grande salle se fera par l'escalier de secours.

La voiture des employés communaux arrivait en fin de vie. Un nouveau véhicule de la marque Dacia a été acquis en leasing.

### CITERNE COUVERTE PRÉ DE VILLARD

**Mme Valérie Issumo** rappelle que ce petit coin est réservé en priorité aux habitants de Marchissy. La location est de 50 CHF par jour. Elle ajoute qu'un coup de fil aux secrétaires suffit pour réserver sa date. Une petite convention est à signer. Elle comporte quelques règles de sécurité afin d'éviter les risques d'incendie.

**Mme la Présidente** demande une petite précision : nous pouvons y prévoir combien de personnes environ ?

**Mme Valérie Issumo** répond qu'une vingtaine de personnes peuvent s'installer pour manger.



**Mme Josette Pilloud** demande si l'on peut y dormir ?

**M. Luc Mouthon** répond que non.

**Mme Valérie Issumo** précise qu'il n'y pas de sanitaire.

## ZONES ARTISANALES

**M. Luc Mouthon** devait assister à une séance cette après-midi, qui a été repoussée.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. Guy Humbert** souhaite nous informer sur deux éléments de la Région de Nyon.

Il existe un carnet loisirs sous forme électronique. Nous pouvons aller le télécharger.

Le réseau en vélo de libre service, dont la moitié est électrique, est à disposition. Les vélos sont sur « le bas » de notre région mais notre commune les finance également.

**Mme La Présidente** remercie chaleureusement son vice-président, **Joël Meylan**, qui officie pour la dernière fois ce soir.

Elle rappelle le prochain Conseil du 12 octobre et souhaite un bel été à tous.

La séance est levée à 21h25.

La Présidente



La secrétaire